



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 18912

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conclusions de l'enquête sur l'attentat de Bourgas. En juillet 2012, sur le parking de l'aéroport de Bourgas, un groupe de touristes majoritairement israéliens a été pris pour cible d'un attentat suicide, qui a profondément choqué l'opinion. Pour la 1ère fois un attentat suicide portant la signature du Hezbollah était perpétré sur le sol européen. Les autorités bulgares, qui viennent de terminer leur enquête, ont livré leurs conclusions aux membres du conseil de sécurité de l'ONU : le Hezbollah est bien responsable de cet attentat, les éléments de preuve sont accablants. La communauté internationale doit donc réagir fortement. Les États-unis et Israël invitent vivement l'Union européenne à aller au bout de sa démarche d'inscription sur la liste européenne des organisations terroristes du Hezbollah. Cette procédure nécessite l'aval des 27, et la France ne peut pas se permettre de s'abstenir. Un rôle de *leader* s'impose aux côtés de l'Allemagne et de la Grande Bretagne. La réunion des ministres des affaires étrangères européens du 18 février 2013 est l'occasion parfaite pour que la France soutienne cette sanction, qui aurait dû s'imposer depuis de nombreuses années. C'est pourquoi il souhaiterait avoir la confirmation de l'engagement du Gouvernement français dans le lancement de la procédure d'inscription du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes.

Texte de la réponse

La France a fermement condamné l'attentat anti-israélien de Bourgas, le 18 juillet 2012, qui a fait six morts et de nombreux blessés, en souhaitant que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cet acte barbare et que les coupables soient traduits en justice. La France a pris bonne note des conclusions préliminaires de l'enquête sur l'attentat de Bourgas rendues publiques le 5 février, en réitérant sa solidarité avec la Bulgarie. Ce sujet, qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil affaires étrangères du 18 février, n'appelait pas de décision du Conseil. Il a fait l'objet d'un premier échange de vues entre les ministres. La France a rappelé qu'il fallait attendre de disposer de l'ensemble des éléments de l'enquête avant d'en tirer toutes les conséquences, dans le respect des procédures européennes. La France réitère son engagement à lutter contre le terrorisme, quels qu'en soient la justification ou l'auteur, et plaide avec la plus grande fermeté pour qu'il n'y ait pas d'impunité. La concertation avec ses partenaires européens sur ces questions est permanente.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18912

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1683

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2766